



SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

26 È 27 DI LUGLIU
26 ET 27 JUILLET

2018/E6/044

Question déposée par Mme Rosa PROSPERI
Au nom du groupe "CORSICA LIBERA"

OBJET : Acquisition et destination future de couvent Santa Catalina de Siscu

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En janvier 2017, Corsica Libera s'élevait contre la mise en vente sur le site « le bon coin » du domaine sur lequel est édifié le couvent de Siscu, et en appelait à la mobilisation des citoyens et à la vigilance des professionnels.

Cette opération spéculative visait à vendre au plus offrant un bien majeur du patrimoine de la Corse, tout en interdisant à de jeunes agriculteurs de s'installer sur leur terre et d'y vivre de leur travail.

En effet, le très controversé gérant de la SCI Santa Catalina avait engagé en 2014, un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la création de l'AFP de Siscu, lequel sera annulé pour des motifs de forme par le Tribunal Administratif de BASTIA en décembre 2016.

La détermination de Corsica Libera avait alors contribué à contrecarrer ce projet puisque dès le mois de février 2017, le conseil municipal de Siscu faisait part de sa volonté d'acquérir le couvent et autorisait le maire à rechercher des financements pour cette acquisition.

Il y a quelques jours, le maire de Siscu a annoncé que la Collectivité de Corse entendait s'engager dans cette opération et a précisé qu'une expertise judiciaire aurait été demandée. Il est utile de rappeler que le 29 mai dernier, un juge d'instruction parisien a

ordonné la saisie du domaine appartenant à la SCI Catalina, dans le cadre des poursuites pénales dont fait l'objet son propriétaire.

Le maire de Siscu a également évoqué un certain nombre de projets qui pourraient être envisagés pour exploiter le couvent, ainsi que le domaine de 12 ha inscrit dans une zone agricole remarquable.

En l'absence de dispositifs indispensables à la protection de notre patrimoine foncier, et alors que des terres, des maisons, des biens à caractère historique et même des édifices religieux sont tous les jours proposés à la vente et demeurent inaccessibles aux corses, cette question est fondamentale.

Concernant plus spécifiquement le domaine Santa Catalina sur lequel est édifié le couvent, pourriez-vous Monsieur le Président du Conseil Exécutif, nous faire savoir :

Quelle est votre position sur cette acquisition et quels moyens la Collectivité de Corse entend-elle mettre en œuvre pour permettre à la commune de Siscu de la réaliser ?

Comment la Collectivité de Corse envisage-t-elle d'accompagner la commune de Siscu dans le choix des projets de valorisation du patrimoine bâti ainsi que du domaine agricole ?